



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 octobre 2023 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

23-10-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

23-10-239

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-10-240

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET
À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Imen Nsiri
Commis secrétaire-réceptionniste5 au 26, 28 au 30

Manon Mongeau
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire..... pour une période indéterminée
Commis secrétaire-réceptionniste 27 am

Kim Deschênes
Commis secrétaire DG 1^{er} au 27 am, 28 au 30
Commis secrétaire-réceptionniste 27 pm

Rija Randriambololona
Opérateur-concierge..... 1^{er} au 6, 7 au 30

Roger Patrice
Journalier et opérateur de machinerie.....1^{er} au 30

Monique Diotte
Préposée au restaurant/bar/quilles..... à compter du 11 septembre 2023

Nancy Chicoine
Préposée au restaurant/bar/quilles..... 26 au 30

Laura Constantin
Préposée au restaurant/bar/quilles.....30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

23-10-241

**EMBAUCHE DE M. RIJA RANDRIAMBOLOLONA À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI
AU POSTE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE AU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail au Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Randriambololona a manifesté l'intérêt à poursuivre son travail à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur-concierge ;

CONSIDÉRANT QUE M. Randriambololona s'engage d'ici 6 mois à obtenir son permis de conduire de classe 5 pour répondre aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande son embauche ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Rija Randriambololona à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur-concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 7 septembre 2023 au taux horaire de 26,52 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

23-10-242

EMBAUCHE DE M. DAVID PATERSON À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail d'entretien au Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. David Paterson a déposé sa candidature et qu'il possède les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. David Paterson à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur-concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 10 octobre 2023 au taux horaire de 29,18 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

23-10-243

EMBAUCHE DE MME NANCY CHICOINE À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU RESTAURANT-BAR-QUILLES - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste de préposée au restaurant-bar-quilles du Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Chicoine a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Nancy Chicoine à titre de salarié à l'essai au poste de préposée au restaurant-bar-quilles du Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 26 septembre 2023 au taux horaire de 20,82 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-10-244

EMBAUCHE DE MME LAURA CONSTANTIN À TITRE DE SALARIÉE À L'ESSAI AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU RESTAURANT-BAR-QUILLES - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste de préposée au restaurant-bar-quilles du Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laura Constantin a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Laura Constantin à titre de salarié à l'essai au poste de préposée au restaurant-bar-quilles du Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 29 septembre 2023 au taux horaire de 19,82 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

23-10-245

EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES STAGIAIRES AU SEIN DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver l'effectif requis au sein du Service sécurité incendie, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) personnes ont soumis leur candidature à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers volontaires stagiaires au sein du Service sécurité incendie de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, et ce, pour une période d'essai de 6 mois :

- M. Nathan Domingues
- M. Guillaume Dupuis
- M. Allan Georgette

23-10-246

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023 TOTALISANT 874 593,42 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de septembre 2023 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Bordereau des chèques

Chèques 21974 à 21978 inclusivement

Pour la somme de : 13 009,27 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 505284 à 505398 inclusivement

Pour la somme de : 565 476,12 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 505293

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7145 à 7212 inclusivement

Pour la somme de : 181 095,63 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 35 à 38 inclusivement

Pour la somme de : 115 012,40 \$

Grand total : 874 593,42 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de septembre 2023 totalisant 874 593,42 \$.

23-10-247

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 septembre 2023.

23-10-248

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2023 TOTALISANT 360,58 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE pour la période d'août et septembre 2023, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

Denis Lemoyne, conseiller

Val-d'Or, 29 août 2023, automobile

Rencontre MRC et MRNF (dossier abris sommaires et villégiature)..... 222,88 \$

Senneterre, 7 septembre 2023, automobile (co-voiturage)

AGA de la SADC-Senneterre 137,70 \$
360,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

23-10-249

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE 60 983 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 121 967 \$ pour l'année 2023, facture 106594 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement a été autorisé par la résolution 23-05-097 et que le deuxième versement de 60 983 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 60 983 \$ du deuxième versement de la contribution 2023 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

23-10-250

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA VILLE DE SENNETERRE POUR LES FRAIS DIVERS D'HÉBERGEMENT DES CITOYENS LORS DE LA PÉRIODE D'ÉVACUATION DU 2 AU 18 JUIN 2023 – 173 446,64 \$ NON TAXÉ

CONSIDÉRANT QUE les feux de forêt au cours du mois de juin ont mené à l'évacuation des citoyens de Lebel-sur-Quévillon vers la Ville de Senneterre pour la période du 2 au 18 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Senneterre nous a fait parvenir la facture 35205 pour la somme de 173 446,64 \$ non taxé regroupant tous les frais divers pour les dépenses d'établissement et de gestion d'un centre d'hébergement temporaire, de surveillance, d'achat de fournitures diverses, de transport et de distribution de matériel et de denrées de première nécessité ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses entrent dans le cadre du Programme d'aide financière en raison des feux de forêt pour les municipalités du ministère de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement, pris à même le surplus accumulé, de 173 446,64 \$ non taxé à la Ville de Senneterre pour les dépenses et les frais divers d'hébergement des citoyens lors de la période d'évacuation du 2 au 18 juin 2023.

23-10-251

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE G. JOLICOEUR POUR LE SERVICE DE PAVAGE DU 26 SEPTEMBRE 2023 - 9 450 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage étaient nécessaires à quelques endroits sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise G. Jolicoeur nous a fait parvenir la facture 259801 pour le service de pavage du 26 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 450 \$ avant taxes à l'Entreprise G. Jolicoeur pour le service de pavage du 26 septembre 2023.

23-10-252

AUTORISATION DE PAIEMENT À BRANDT TRACTOR LTD POUR LA RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE JOHN DEERE - 11 657,23 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-08-196, la Ville autorisait la réparation de la rétrocaveuse John Deere 310SL 2017 chez Brandt Tractor Ltd selon la soumission du 7 août 2023 pour 12 944,51 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Brandt Tractor Ltd nous a fait parvenir la facture 5303854 pour la réparation de la rétrocaveuse John Deere ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 657,23 \$ avant taxes à Brandt Tractor Ltd pour la réparation de la rétrocaveuse John Deere.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

23-10-253

AUTORISATION DE PAIEMENT À ÉCO-FORMA INC. POUR L'ACHAT DE 8 000 LITRES DE LIQUIDE FUSION – 16 240 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-09-220, la Ville autorisait l'achat de 8 000 litres de liquide Fusion chez Éco-Forma inc. pour 16 240 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éco-Forma inc. nous a fait parvenir la facture 14158 pour l'achat de 8 000 litres de liquide Fusion ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 16 240 \$ avant taxes à Éco-Forma inc. pour l'achat de 8 000 litres de liquide fusion.

23-10-254

AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. POUR LE DÉCOMPTE N° 1 POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROJET DE JEU D'EAU – 129 519,73 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-06-157, la Ville octroyait le contrat de l'appel d'offres LSQ-2023-01 pour la conception, la fourniture et l'installation de jeu d'eau à Tessier Récréo-Parc inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. nous a fait parvenir la facture du décompte n° 1 pour les travaux effectués en date du 30 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 129 519,73 \$ avant taxes à Tessier Récréo-Parc inc. pour le décompte n° 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de conception, de fourniture et d'installation de jeu d'eau.

23-10-255

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER, FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement:

DE NOMMER M. Marc Blain, maire suppléant et Mme Violaine Audet, mairesse suppléante substitut pour les mois de novembre, décembre 2023 et janvier, février 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-10-256

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES
POUR NON PAIEMENT DE TAXES 2022 DU 17 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la liste des immeubles ayant des taxes échues au 31 décembre 2022 lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2023, par la résolution 23-09-231 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un représentant pour enchérir jusqu'à concurrence des sommes dues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à la vente aux enchères des immeubles selon la résolution 23-09-231, le vendredi 17 novembre 2023 à 10 h à la salle 6 du centre communautaire ;

DE NOMMER la directrice générale Mme Anik Racicot, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, pour représenter la Ville lors de cette vente, avec pouvoir de miser jusqu'à concurrence des sommes dues à la Ville.

23-10-257

**OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2023-03 POUR LE CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2024-2029**

CONSIDÉRANT QUE le 6 septembre 2023, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié un avis d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2024 à 2029 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 5 octobre 2023 à 15 h 5, deux (2) soumissionnaires ont répondu à notre demande ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé et qu'après analyse par le comité de sélection prévu à cet effet le 6 octobre 2023, les soumissions ont obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 % permettant au comité d'ouvrir les enveloppes de prix se détaillant ainsi :

SERVITECH INC.

a/s Monsieur Louis Garant
3350, rue de la Pérade, bureau 210
Québec (Québec) G1X 2L7

Prix de la soumission - Total 2024-2029 (avant taxes)572 533 \$

ÉVIMBEC LTÉE

a/s Monsieur Pierre-Luc Dussault
102-1191, rue du Courcheval
Lévis (Québec) G6W 0N9

Prix de la soumission - Total 2024-2029 (avant taxes).....777 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'OCTROYER à la firme Servitech inc. le contrat de services professionnels en évaluation municipale pour le prix de 572 533 \$ avant taxes pour les années 2024 à 2029 inclusivement, selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme, le 5 octobre 2023 ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tout document faisant suite à la présente résolution.

23-10-258

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2028

CONSIDÉRANT la nomination par le conseil des membres du comité de négociation, soit Mme Anik Racicot, directrice générale, M. Denis Lemoyne, conseiller et M. Jacques Trudel, directeur du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a fait rapport au conseil du résultat des négociations de la nouvelle convention collective destinée aux cols blancs et cols bleus affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, SCFP local 1293, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2028 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu entente de principe et que les textes ont été vérifiés par les deux parties et qu'ils sont en cours de rédaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et les membres du comité de négociation, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville la nouvelle convention collective des employés municipaux pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2028.

23-10-259

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE TISSAGE LA TRAME POUR L'ACHAT DE PIÈCES D'ÉQUIPEMENT DE TISSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tissage la Trame a fait parvenir à la Ville de Lebel-sur-Quévillon une demande d'aide financière pour l'achat de pièces de remplacement d'équipement de tissage afin de mettre à la disposition des tisserandes des équipements adéquats et assurer la relève ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tissage la Trame désire perpétuer auprès des citoyens et citoyennes de la municipalité la tradition ancestrale du tissage sur métier ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de Tissage la Trame la somme de 500 \$ pour l'achat de pièces d'équipement de tissage afin de promouvoir le développement artisanal dans notre municipalité.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-10-260

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR
« LES AMANTS DU BEL ÂGE » POUR LE SOUPER DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » a fait parvenir à la Ville une demande d'aide financière pour l'organisation d'un souper de Noël afin d'honorer ses membres ayant atteint l'âge de 80 ans pendant l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se joindre au Club pour honorer ces vénérables citoyens et souligner leur implication à différents niveaux dans la communauté quévillonaise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER au Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge » la somme de 500 \$ afin d'honorer ses membres ayant atteint l'âge de 80 ans pendant l'année 2023 et remercie chaleureusement nos octogénaires pour leur apport dans la communauté.

23-10-261

**AUTORISATION D'ACCORDER UN DÉLAI POUR MOTIF SÉRIEUX AU CONSEILLER
M. PIERRE-YVES BARIL**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LÉRM) prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accorde un délai de grâce de 30 jours, au cours de la première séance qui suit la fin de la période de 90 jours mentionnée à l'article 317 de la LÉRM au conseiller M. Pierre-Yves Baril qui a été dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que n'entraîne pas la fin de son mandat son défaut d'assister, et ce, en raison d'un motif sérieux hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

**INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de septembre 2023.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de septembre 2023.

INSCRIPTION

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de septembre 2023.

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et quatre par visioconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Frais de remboursement lors des évacuation (Senneterre/Val-d'Or)
- Appel d'offres LSQ-2023-03, durée du contrat et évaluations annuelles

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

23-10-262

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

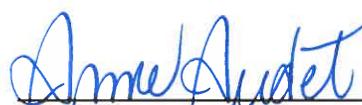
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-10-238 à 23-10-262 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12^e jour du mois d'octobre 2023.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière